4
:94

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/181/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur

Considérant la Commémoration du 79^{ème} Anniversaire de la Fête de la Victoire du 8 mai 1945, le Mercredi 8 mai 2024.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Du Mardi 7 mai 2024 -20h00 Au Mercredi 8 mai 2024- 12h00

Article 1er: Le stationnement sera interdit sur le Parking du Pavillon Michelet, Place du Champ de

Mars.

Article 2: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux

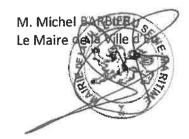
réglementaires.

Article 3: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la

Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trente avril deux mil vingt-quatre.



Mairie d'EU Tél : 02.35.86.44.00

Mail: news@ville-eu.fr

